

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois du lundi 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 janvier 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/01/06</b>
<b>FACTURATION BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DE LA PART CHAUFFERIE DES TRAVAUX DE L'EGLISE DE VALLORCINE</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER  
**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité,

Considérant les travaux relatifs à l'installation d'une chaufferie bois au Presbytère et au raccordement à cette chaufferie des bâtiments du Presbytère et l'Eglise,

Considérant que le montant de ces travaux doit être imputé sur le budget annexe « chaufferie »,

Considérant que les budgets annexes Industriels et commerciaux doivent refléter l'intégralité des coûts qui les concernent, il convient de procéder à une refacturation par le budget principal au budget annexe « chaufferie » des charges le concernant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la refacturation des frais inhérents à la partie chauffage des travaux de l'église de Vallorcine du budget principal au budget chaufferie,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus lors de l'élaboration du budget primitif 2023.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 20/01/2023

Affichage en mairie de Vallorcine du 22/01/2023  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pour copie conforme

